

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 03 JUILLET 2025

Le trois juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; DAOLIO Gilbert ; SCHMIDT Laurence ; THILLOY Jean-François ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane (arrivé à 20h32) ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie,

Absents excusés : DARRAS Marie-Christine (pouvoir donné à D. HESDIN) ; DHORNE Dominique (pouvoir à G. DEFFONTAINES) ; KLOPP Christophe (pouvoir à P. THEO).

I – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Stéphanie BUDYNEK comme secrétaire de séance.

II - MISE À APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2025.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture et observations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.

III - INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Journée citoyenne du 17 mai 2025 :

Monsieur le Maire remercie tous les participants.

Les seuils de portes et les portes en bois de la salle communale ont été repeints, les filets des buts ont été remplacés, les plantations du chemin de la Chevauchée taillés et deux terrains de pétanque réalisés sur cette seule journée. Une vingtaine de personnes étaient présentes et réparties en divers groupes dont un a pelleté, ratissé et damé les remorques de cailloux puis sable, déposées par M. THILLOY et son matériel.

Ce fut un bon moment de convivialité surtout lors du repas concocté par une autre partie du groupe.

2/ Rando39 2025 :

Peu de participants d'Hébécourt (12 en vélos, un peu moins en randonnée pédestre) mais barbecue convivial le midi à Grattepanche avec les communes de Remiencourt, Estrées sur Noye et Saint-Saufieu.

3/ Conférence des maires :

* Le plan pluriannuel d'investissement a été revu à la baisse du fait de la hausse des cotisations sociales CNRACL, donc des projets ont été reportés pour quelques communes.

Pour Hébecourt, 40 000€ sont prévus afin de réaliser un carrefour avec la rue de Plachy.

M. le Maire propose de suspendre ces travaux car les services métropolitains n'ont pas trouvé de solution et l'assainissement collectif est envisagé à moyen terme donc il est préférable d'attendre.

* Plan de Sauvegarde de l'Intercommunalité : notre Plan Communal de Sauvegarde est déjà réalisé.

* Plan Local de l'Habitat : Mme DUBREUCQ et M. le Maire ont reçu les personnes qui planchent déjà sur le futur PLH d'Amiens Métropole.

Un inventaire des parcelles à bâtir a été fait et les places pour les espaces intergénérationnels répertoriées.

4/ Monsieur le Maire a signé l'achat de la parcelle AA71 chez le notaire le 1^{er} juillet 2025.

5/ Le 09 juillet prochain aura lieu une première réunion de travail sur l'éventuel assainissement collectif.

6/ Commerce :

Le délai d'instruction du plan de retrait arrivant à son terme, les travaux devraient commencer le 15/07.

7/ Problème au 39 rue de Paris : un huissier est venu constater la non-exécution de l'accord et l'assurance de la commune a envoyé un courrier avec un délai d'exécution.

8/ 14 juillet : peu de participants sont attendus mais le pot est prévu à 12h00 suivi par un pique-nique républicain.

9/ L'accident du travail de M. RABOUILLE a été renouvelé jusqu'au 31 juillet. M. DEGOGNIE va être reconduit jusqu'en novembre puisque M. RABOUILLE doit poser ses congés suite à son arrêt de travail.

IV – DECISION MODIFICATIVE N°2.

Mme DUBREUCQ donne explication des mouvements, diminutions et augmentations de crédits.

En fonctionnement :

Les remboursements sur rémunérations de personnels absents s'élèvent à 6 000€.

La TADEM nous a été notifiée pour 9 300€ ce qui permet de mettre 8 060€ et 210€ aux comptes 6413 et 6470 pour les contrats nécessaires aux remplacements de personnel.

Le FCTVA au compte 744 est de 930€ en moins que prévu.

Au compte 615221, il est nécessaire de rajouter 4000€ pour compenser la réparation des toits de l'église et du préfabriqué (1 300€), la pose de films opacifiants sur les vitres de la classe préfabriquée (600€) et la création du boulodrome (2 100€).

Le compte 65748 est crédité de 50€ pour en faire don au Souvenir Français.

En investissement :

La somme de 29 000€ passe du compte 212/143 au compte 2188/143 et concerne le terrain multisports.

L'acquisition de terrain préempté au compte 2111/145 est diminué de 4230€ pour être réparti au compte 2157 pour 1800€ pour l'achat d'une tondeuse et au compte 2158 pour 3 000€ pour l'achat de clôture à l'atelier.

Le FCTVA est de 850€ en plus que prévu au compte 10222.

La subvention du Conseil Régional au city-stade a été diminuée de 280€.

Ces opérations sont retranscrites dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : Fournitures de petit équipement		300.00 €		
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics		4 000.00 €		
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux		1 300.00 €		
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		400.00 €		
D 6281 : Concours divers (cotisations...)		50.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		6 050.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		8 060.00 €		
D 6470 : Autres charges sociales		210.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais		8 270.00 €		
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes		50.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		50.00 €		
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel				6 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				6 000.00 €
R 73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe				9 300.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale				9 300.00 €
R 744 : FCTVA			930.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			930.00 €	
Total		14 370.00 €	930.00 €	15 300.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2111-145 : Achat terrain préempté	4 230.00 €			
D 212-143 : Aire de jeux multisports	29 000.00 €			
D 2157-72 : Atelier - matériel		1 800.00 €		

D 2158-72 : Atelier - matériel		3 000.00 €		
D 2188-143 : Aire de jeux multisports		29 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	33 230.00 €	33 800.00 €		
R 10222 : FCTVA				850.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				850.00 €
R 1322-143 : Aire de jeux multisports			280.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			280.00 €	
Total	33 230.00 €	33 800.00 €	280.00 €	850.00 €
Total Général		14 940.00 €		14 940.00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour ces modifications.

VI – SUPPRESSION DE LA DÉCHÈTERIE DÉCHETS VERTS À RUMIGNY : INSTALLATION D'UNE BENNE.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 29 janvier 2025 en Mairie d'Amiens avec les maires des communes utilisatrices de la plateforme à déchets verts implantée sur la commune de Rumigny, le président d'Amiens Métropole, les représentants du service collecte et traitement des déchets.

Lors de cette réunion, le Président d'Amiens Métropole a évoqué la fermeture de cette plateforme en raison des coûts croissants d'exploitation qui se sont élevés à 234 000 euros en 2024 avec un tonnage collecté de 2 228 tonnes en 2023 contre 2939 tonnes en 2024.

Il a également été exposé que 70 % des volumes collectés venaient des extérieurs et essentiellement de professionnels. Ce résultat est dû à la non-surveillance de ce site qui reste ouvert en permanence.

Deux solutions alternatives ont alors été avancées :

- La reprise à titre privé par la société Véolia
- La mise en place d'une benne par commune comme cela se pratique déjà sur les autres communes métropolitaines.

Le 13 juin dernier Madame la Vice-Présidente en charge de l'environnement, de la biodiversité et de l'économie circulaire, avisait les maires concernés de la fermeture de la plateforme à compter du 01 Août 2025.

Les maires des 5 communes impactées se sont réunis le 23 juin dernier et ont décidé d'écrire au Vice-Président en charge des finances afin de lui demander le détail des dépenses liées à la gestion de cette plateforme sur les trois dernières années.

Parallèlement, il a également été décidé d'écrire au Président d'Amiens Métropole pour lui faire part de la stupéfaction unanime des Maires par rapport à la rapidité de la décision et de sa mise en œuvre mais aussi du manque de concertation depuis l'unique réunion du 29 janvier 2025.

Les maires ont également indiqué qu'ils auraient souhaité faire des propositions et être plus écoutés.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal doit donc décider d'installer ou pas, une benne à végétaux fournie par Amiens Métropole sur son territoire.

Cet équipement permettrait de continuer à apporter un service à la population mais causera des inconvénients : l'entretien autour de cette benne sera à la charge de la commune. Il faudra prévoir une plateforme d'accès dont le coût estimé est de 6000€ et dont l'utilisation sera beaucoup moins pratique pour les habitants.

Après une nouvelle réunion le 01 juin avec les maires et la chef d'unité du service traitements des déchets : visite du chef d'unité du service et d'un responsable de la société Véolia ce 2 juillet, il s'avère que la commune ne dispose pas de site pour recevoir une benne à végétaux.

Mme DUBREUCQ évoque le mécontentement continu du président de la Métropole sur l'existence de cette 5^{ème} déchèterie lors des conseils métropolitains sur la gestion des déchets.

M. THILLOY signale que les QR codes utilisés pour les déchèteries actuelles pourraient l'être également pour ouvrir le portail de celle de Rumigny. Encore faudrait-il que celui-ci soit réparé.

M. TATTEBAUT signale qu'un terrain est en vente sur la chaussée Brunehaut mais sur le territoire de Plachy ; il pourrait être utile ...

Une décision de fermeture de la déchèterie de Rumigny a été ordonnée arbitrairement par Amiens Métropole au 1^{er} août 2025.

Les communes concernées n'ont été consultées qu'une fois le 29 janvier 2025.

Seul un argument financier non étayé a été avancé (un coût de fonctionnement de 234 000€ à l'année, ce qui semble conséquent).

La raison du surcoût mériterait d'être analysée et traitée sérieusement.

En effet de nombreux artisans viennent déposer leur déchets verts, on peut aussi constater le dépôt de souches d'arbres et autres sans aucun contrôle exercé par l'autorité en charge de cette plateforme.

Une présence continue et l'ouverture deux jours par semaine permettrait déjà de contrôler et réguler les flux ainsi que le nettoyage de la plateforme régulier sans pourtant parvenir à ce coût facturé.

Il resterait même de quoi acheter du matériel de compostage (à étudier).

Le Conseil Municipal souligne la très grande utilité de cet équipement fort apprécié des habitants du sud-amiénois bien plus pratique que les bennes installées sur les autres communes de la Métropole pour les déchets verts (escaliers inaccessibles aux PMR et personnes âgées...).

Ces bennes sont difficiles voire impossibles à implanter sur certaines de nos communes car elles se devraient d'être bien visibles sous peine de voir s'entreposer tous types de déchets non désirés.

La commune d'Hébécourt ne possède pas le foncier adapté à ce type d'équipement.

Installer des bennes engendrerait des trajets d'enlèvement supérieurs du fait de la multiplicité des points de collectes ainsi qu'un accroissement de la pollution donc un bilan carbone largement supérieur à l'existant.

Le fait de supprimer cette aire de collecte des déchets verts entraînera systématiquement un nombre important de déplacements (population des 6 communes) vers la plateforme de Saint-Fuscien, déjà en flux tendu.

Le nombre de véhicules y sera bien plus important, les files d'attentes beaucoup plus longues en période estivale et les routes qui y mènent bien plus chargées !

Il faut bien sûr, évoquer le surcroît de pollution occasionné dans nos communes par cet accroissement de circulation de voitures et de camions pour vider les bennes dédiées et augmenter le risque d'accident, ce qui va à l'encontre des directives gouvernementales sur le thème de la pollution.

Par ailleurs, le Conseil Municipal craint que la fermeture de cette déchèterie n'entraîne la multiplication de dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire, ce qui augmenterait considérablement la charge de travail des employés communaux, ce que la commune ne peut absorber.

La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés étant une compétence métropolitaine, on peut se poser la question des déchets sauvages et de leur prise en charge !

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

En vertu de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal d'Hébécourt,

1/ refuse l'installation d'une benne pérenne sur son territoire ;

2/ soucieux de maintenir un service de proximité de qualité, afin de ne pas dégrader le bilan carbone des habitants du sud-amiénois et de rester dans les objectifs de transition écologique et énergétique préconisés par nos gouvernants,

- remercie Amiens Métropole de bien vouloir laisser ouverte la déchèterie verte de Rumigny ;

- préconise la distribution de badges afin d'en limiter l'accès notamment aux professionnels et habitants non métropolitains ;

- se porte volontaire pour étudier toute proposition d'adaptation pour maintenir ouverte cette plateforme aux habitants historiques des six communes du sud-amiénois.

VII - ORGANISATION DE LA SOIRÉE CINÉMA DU 08 AOÛT ET DE LA FÊTE DU VILLAGE DES 06 ET 07 SEPTEMBRE.

**** 08 août 2025 : Ciné plein air :***

Le Conseil départemental organise la projection du film Océans sur écran géant en plein air avec un spectacle musical auparavant et offre les barbes à papa et pop-corn.

La commune doit assurer la restauration et la buvette.

Monsieur le Maire a sollicité l'aide du Comité des Fêtes et demande qui sera présent.

Mme DUBREUCQ, Mme DARRAS, M. DEFFONTAINES et M. THEO seront présents.

**** Les 06 et 07 septembre 2025 : Fête du Village et inauguration des aires de jeux et de covoiturage :***

Un concours de pétanque en doublettes est prévu pour les hébécourtois le samedi 06/09.

L'inscription est prévue avec ou sans repas.

Les membres du Comité des Fêtes assureront les repas avec la participation de la famille DARRAS et la buvette durant tout le week-end.

À 11h00 : inauguration du terrain multisports, des jeux enfantins et de l'aire de covoiturage subventionnés par l'État, la Région, le Conseil départemental et l'Agence Nationale du Sport.

M. le Maire va inviter tous les enfants du village.

La commission jeunesse est sollicitée pour organiser des tournois de football ou volley sur le week-end. Deux jeunes du village se sont également proposés. M. le Maire va les mettre en contact avec la commission.

Le dimanche 07/09 :

- dès 7h00 une réderie sera installée sur la pelouse de la salle communale ;
- à 9h30, une marche de 8 ou 10 km au choix est organisée par VytaJog ;
- dès 13h30 un parcours de kart sera installé sur le parking et les tours seront gratuits jusque 18h30.

À la demande de M. le Maire à savoir qui sera là pour venir en appui du Comité des Fêtes, Mme DUBREUCQ, Mme BUDYNEK, Mme DARRAS, Mme SCHMIDT, M. VAN DE MOORTELE, M. BOYENVAL, M. THEO, M. TATTEBAUT, M. DHORNE et M. DEFFONTAINES ont répondu présent, certains pour l'inauguration, certains pour tout le week-end.

II - QUESTIONS DIVERSES.

A - Marie-Claire DUBREUCQ

RAS

B – Philippe THEO

* Jurés d'assises : deux hébécourtoises ont été tirées au sort.

* Conseil d'école du 03/06/25 :

- l'effectif prévu à la rentrée est de 103 élèves.
- La fête des écoles a eu lieu le 28 juin 2025 à Grattepanche. L'Ape a assuré 300 repas.
- M. THEO remercie M. DEFFONTAINES pour ses interventions multiples et régulières dans les salles de classes (réparations multiples, débouchage toilettes, changements de luminaires, etc.)
- il a été rappelé que l'ATSEM est dans la classe des petits et non des moyens.

* Suite à une réunion au rectorat avec le préfet et l'inspecteur d'académie, il relève une grosse pression pour les Regroupements Pédagogiques Concentrés.

Très peu de communes adaptent leurs locaux pour une école inclusive.

L'évolution des écoles doit être pensée.

Une réunion est prévue en septembre pour envisager l'école de demain.

C - Gérard DEFFONTAINES

* M. DEFFONTAINES signale l'achat par le SIVU d'une grande pergola à monter à la crèche et sollicite les conseillers pour savoir s'ils connaissent des personnes aptes à installer ce matériel en toute sécurité.

* Les dahlias n'ont pas repris malgré l'arrosage régulier.

* Suite à l'achat de la parcelle AA71, il va pouvoir faire tomber le mur qui menace de tomber chez la voisine avec les employés communaux.

* Ils doivent également finir de vider le commerce avant le début des travaux.

* Il indique que les gazons au cimetière vont être ressemés en automne et qu'il va falloir s'habituer à voir les mauvaises herbes pousser car les phytosanitaires sont désormais interdits.

* L'aire de jeux gravillonnée va être clôturée en urgence car les enfants sortent les gravillons et pour éviter les déjections canines.

La table de ping-pong va être nettoyée, réparée et remontée près du terrain de pétanque.

Il aimerait qu'une deuxième table de pique-nique (ainsi que des poubelles) soit installée près de la première qui est très utilisée.

D – Michel TATTEBAUT demande ce qu'il en est du dossier de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière. M. le Maire réalisera le deuxième constat d'abandon avant la fin de l'année.

Il signale également que la lucarne de l'église serait à changer car elle fuit et est pourrie.

E – Emmanuelle BRISSY demande s'il y a des branches de son terrain donnant sur le chemin entre l'école et la mairie à couper. Elle va voir avec M. DEFFONTAINES.

F – Stéphanie BUDYNEK signale que la haie entre l'allée du Cèdre et Hermès est à couper. Les habitants d'Hermès apprécient le tertre bien fleuri.

Elle informe que des animaux sauvages viennent actuellement dans les jardins à la recherche d'eau.

Elle signale qu'une chatte a été visée aux plombs à la résidence des Haies puis a été retrouvée avec une patte très abîmée (elle a été soignée sur Rouen). Ces maltraitance sont le fait du voisinage et sont punies par la loi.

G – Jean-François THILLOY signale que les véhicules roulent très vite sur la RD 1001 et particulièrement les motards. M. le Maire reconnaît qu'il n'y a pas assez de contrôles mais note la baisse des effectifs de gendarmerie.

H – M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fréquentation du city stade pose problème au voisinage. Le week-end de la fête de la musique, il y a eu des débordements. Le city stade est occupé jusque très tard le soir. Le 23 juin, M. le Maire a pu le constater et chasser les occupants à 23h00.

Un voisin ne peut plus profiter de sa terrasse, il a invité M. le Maire à venir constater les nuisances qui s'ajoutent aux bennes à verre et à celles de la salle pour lesquelles il n'a jamais rien dit.

Le problème vient du fait des ballons qui tapent dans les poteaux et des joueurs qui crient.

Le voisin aimerait qu'il y ait des horaires comme pour les horaires préfectoraux autorisant et interdisant le bruit à certaines heures.

Monsieur le maire se pose la question de fermer le dimanche après-midi et/ou mettre une caméra spécifique ?

Mais il ne peut pas passer son temps à monter la garde !

Il a donné son numéro au voisin qui doit l'appeler dès qu'il constate un dépassement d'horaire car les abords de la salle sont déjà interdits après 21h30.

Stéphane VAN DE MOORTELE propose d'établir un règlement.

Monsieur le Maire a demandé un devis pour installer une serrure programmée sur une porte, ce qui s'élèverait à 4992 € mais reste le problème de l'apport d'électricité (panneau solaire ?).

Pour les crottes de chiens dans les cailloux roulés, l'amende est de 135€ mais il faut prendre les gens sur le fait.

La séance est levée à 22h17

La secrétaire,
Stéphanie BUDYNEK

Le Maire,
Dominique HESDIN